C. GUÉRITAULT

de l'Académie de Philatélie

LES

TIMBRES FRANÇAIS

au type «Sage»

— ÉMISSION — de la Banque de France dite « DES RÉGENTS »



CAHIERS PHILATÉLIQUES PARIS

1947

Les timbres français au type (Sage)

Émission de la Banque de France — dite « DES RÉGENTS » —

par C. Guéritault, de l'Académie de Philatélie

(Etude présentée à l'Académie de Philatélie le 16 Décembre 1944)



Ans l'étude très documentée « sur le 25 centimes Sage colonial noir sur laque rouge » qu'il a publiée en 1936, dans les Cahiers des Communications de l'Académie de Philatélie, le Dr Bouvet fut naturellement amené à parler du « 25 centimes noir sur rouge », dit « de la Banque de France » ; il indiquait au sujet de ce dernier : « Il y aurait là toute une étude spéciale à entrepren- « dre, car il me semble qu'on ne connaît pas encore très bien toutes « les figurines susceptibles d'être désignées sous ce vocable ».

Il est, de fait, assez curieux de constater qu'une période de près de soixante-dix années s'est écoulée sans que cette étude spéciale ait été entreprise et menée à bonne fin. Cela peut s'expliquer, semble-t-il, par le fait que les tirages des divers timbres de cette émission (que l'on a appelée, à plusieurs reprises, celle « des Régents », désignation que nous lui conserverons), ont été extrêmement faibles et de caractère sporadique — nous indiquerons plus loin le sens que nous attachons à ce dernier terme — et que, par suite, ils constituent de très sérieuses raretés, trop méconnues jusqu'ici.

Cette émission fit partie de celles que la Banque de France imprima pendant la période allant du début de 1876 au 1^{er} Juillet 1880, — période au cours de laquelle toutes les valeurs fiduciaires postales sortirent de notre Institut d'Emission, — et elle s'échelonna sur presque toute cette période. Nous rappellerons pour simple mémoire que tous les timbres-poste français, imprimés par la Banque de

France, sont du type « Sage ».

La dénomination d'essais qui fut attribuée aux pièces de cette émission, à plusieurs reprises, lorsqu'elles furent signalées, ne nous

paraît d'ailleurs pas exacte.

En effet, d'une manière générale, toutes les figurines postales, d'un type déterminé, peuvent se classer en « essais », en « timbres

normaux » et en « réimpressions ».

Les « essais », dont certains présentent des variantes par rapport au type définitif, comprennent les épreuves d'artistes, les propositions de couleurs, de papiers, de types de valeur, les feuilles de mise en train, certaines épreuves de luxe, et, d'une manière générale, toutes les pièces précédant l'impression du timbre à mettre en service.

Les « timbres normaux » sont, en principe, ceux qui doivent servir de valeurs fiduciaires. Parfois certaines valeurs, adoptées et imprimées, ne sont pas mises en service et constituent, du point de vue philatélique, la catégorie fort intéressante des timbres « non émis ». Parfois aussi, en cours d'émission, certains de ces timbres normaux font l'objet de tirages à part, avec ou sans la surcharge specimen souvent sans être munis de dentelures, sur le papier même du tirage ou sur un support différent, soit pour des fins administratives (envois à Berne par exemple), soit pour être présentés à des expositions ou pour être remis à certaines personnalités. C'est ce que nous appelons les « spécimens de timbres ».

Les «réimpressions » sont des tirages effectués sur les planches originales, soit comme documents pour l'Administration, soit également pour figurer à des expositions ou pour être remis à diverses personnalités, mais alors que les timbres correspondants ne sont plus

en cours pour le service postal.

Or, l'émission que nous étudions n'appartient ni à la catégorie des « essais », ni à celle des « réimpressions », mais bien, à notre avis, à

celle des «spécimens » de timbres en cours.

Pour essayer de faire le point sur la question, en redressant au passage certaines inexactitudes, et afin de parvenir, si possible, à des conclusions conformes à la réalité, nous examinerons successivement:

- A) La bibliographie, d'ailleurs très réduite, que nous avons trouvée au cours de nos recherches ;
 - B) Les pièces officielles des archives de la Banque de France;
- C) La composition et la description des planches imprimées et des albums constitués par la Banque pour présenter les collections de timbres de sa fabrication;
- D) La nomenclature de toutes les pièces que nous avons pu ainsi repérer et classer.

A. — BIBLIOGRAPHIE

Le premier texte est celui relevé dans l'Histoire des timbres Français, d'Arthur Maury, sous la rubrique « Carnets d'essais imprimés à la Banque de France » (page 378). Voici ce texte :

Ces carnets se composent d'un certain nombre de pages, portant chacune un groupe de 25 timbres semblables à ceux qui sont en cours, sauf qu'ils ne sont pas dentelés et que leur impression est très soignée. En plus, trois feuillets de chaque carnet sont montés sur toile et se développent en triptyque.

Le feuillet du milieu présente la série des timbres en cours, mais imprimés sans

teinte de fond, c'est-à-dire sur papier blanc.

La page de gauche montre seulement des bandes de papier teinté représentant le fond de chaque timbre et celle de droite les timbres définitifs, c'est à-dire imprimés sur fond teinté.

Il est curieux de voir l'esset que produisent certains de ces timbres, lorsqu'ils sont seulement imprimés sur papier blanc; nous noterons notamment le 35 c. qui est d'un beau violet, alors que, sur le timbre, il semble être noir sur jaune.

Tous ces essais sont du type N sous U; ils ont donc été obtenus avec des clichés pris sur le type primitif et que M. Mouchon, dans une lettre publiée page 360 (du même livre), déclare être bien supérieur aux autres.

Ces carnets comprenaient la série complète non dentelée mise en cours en 1877; plus tard lorsqu'on changea la couleur des 15, 20 et 25 centimes, ces trois timbres y furent ajoutés.

Y eut-il des « carnets d'essais », préparés à la Banque et corres-pondant à la description d'Arthur Maury, carnets qui auraient sans doute été utilisés dans les services de la Banque ou de l'administration des Postes? Cela est probable, mais nous n'en avons trouvé aucune trace ni dans les collections, ni dans les archives qu'il nous a été permis de consulter.

En tout cas, les carnets décrits par Maury, sont, malgré certaines analogies, bien différents, à la fois dans leur composition et leur présentation, des luxueux albums que nous avons eus en mains, et dont nous donnerons plus loin toutes les caractéristiques (1).

Une seconde série d'indications se trouve dans les éditions successives du catalogue Yvert France et Colonies. Sans que, pendant longtemps, il soit fait mention de leur origine, les vignettes sont classées au chapitre « Essais » du « Type 1876 ». Dans l'édition de 1929 il est spécifié : « Il semble qu'il n'existe que 50 séries du 1 c. au « 5 fr. (?), tandis qu'il n'y aurait que 10 exemplaires des 15 c. bleu, « 20 c. rouge et 25 c. bistre-brun » (??).

Seule l'édition de 1939 est plus explicite.

Toujours dans le chapitre des « Essais » et pour le « type 1876 », nous trouvons le texte suivant :

3º) Carnets d'essais de la Banque de France (Destinés aux Régents de la Banque).

(Ici sont reproduits textuellement, sans aucune référence de source, les trois premiers paragraphes de la note descriptive précitée d'Arthur Maury).

Papier Carton.

A) Fond teinté sans impression du cliché;

B) Cliché du timbre imprimé dans sa véritable couleur sur papier blanc ; C) Clichés de B) imprimés sur fond A).

	Α	ì		В			σ	
313	Azur	25.—	331	fc.noir	25	349	1 c. noir sur azur	25
314	Jaunâtre	25.—	332	2 c. brun .	25	350	2 c. brun sur jaunatre	25
315	Gris perle .	25	333	3 c. gris	25	351	3 c. gris sur gris perle	25
316	Bleuatre	25.—	334	4 c.lilas-br.	25.—	352	4 c.lilas-brun sur bleuâtre	25
317	Vert pâle	25	335	5 c. vert	25.—	353	5 c vert sur vert pale	25
318	Lilas foncé.	25	336	10 c. noir	25.—	354	10 c. noir sur lilas foncé	25
319	Jonquille	25	337	15 c. bistre .	25	355	15 c. bistre sur jonquille.	25.—
320	Jaune pâle.	25	338	20 c. brique.	25	356	20 c. brique sur jaune pâle	25.—
321	Rouge foncé	25.—	339	25 c. noir	25.—	357	25 c. noir sur rouge fonce.	25
322	Brun påle .	25.—	340	30 c. brun .	25.—	358	30 c. brun sur brun pale .	25
323	Soufre	25.—	341	35 c. violet .	25.—	359	35 c. violet sur soufre	25
324	Jaune pâle .	25.—	342	40 c. rouge .	25.—	360	40 c. rouge sur jaune pâle.	25.
325	Rose	25.—	343	75 c. rose	25.—	361	75 c. rose sur rose	25
326	Jaune påle .	25.—	344	1 f. olive	50.—	362	1 f. olive sur jaune pale.	25
327	Violet pâle.	25.—	345	5 f. violet .	75	363	5 f. violet sur violet påle.	25
328	Bleu pâle.	25	346	15c bleu	25	364	15 c. bleu sur bleu pale	225
329	Vert	25.—	347	20 c. brique.	25	365	20 c. brique sur vert	250
330	Jaune pâle.	25.—	348	25 c. bistre .	25.—	366	25 c. bistre sur jaune pâle.	250.—

(1) Notre hypothèse vient de recevoir une heureuse confirmation par une indication que nous a fournie récemment M. Dubus (Février 1946).

Vers 1932, on lui a présenté un « carnet de la Banque de France », correspondant très exactement à la description donnée par Maury et qui, notamment, ne comportait qu'un seul triptyque, composé comme l'indique ce dernier. Il estime qu'il s'agissait bien d'un « carnet de fabrication » étant donné surtout qu'à côté de chaque timbre figuraient la spécification et la composition des encres ayant servi à son impression.

Nous sommes donc fondés à maintenir notre conclusion en ce qui concerne les albums contenant les

spécimens de l'émission des Régents.

Ces essais, qui ont été exécutés dans les couleurs adoptées, permettent de bien se rendre compte des valeurs relatives du fond du timbre et de la couleur d'impression du cliché.

La cote très faible attribuée à ces pièces, malgré le très petit tirage, — d'ailleurs inexact, — indiqué, semble prouver que, jusqu'à ces dernières années, on y attachait peu d'intérêt. Cette nomenclature correspond bien, par ailleurs, à celle des pièces contenues dans certains des albums de la Banque, mais elle n'est pas complète.

Enfin, dans l'étude susvisée du Dr Bouvet, nous trouvons les renseignements suivants :

Il semble bien que la composition de chacun de ces carnets ait varié; ce que je peux, dans tous les cas, affirmer, c'est que celui que j'ai eu l'occasion d'examiner avec Me Kastler ne contient pas de 25 c. ni noir sur rouge, ni jaune.

Nous verrons plus loin ce qui a induit l'auteur en erreur à cet égard.

Mais, dans d'autres exemplaires, se trouvent des blocs de 25 et peut-être aussi des bandes de 5 du 25 c. noir sur rouge. Je tiens tout de suite à préciser que ces blocs de 25 n'ont pas de grande bordure.

Nous reviendrons aussi sur cette dernière remarque.

La collection de Me Kastler comprend un ensemble de paires qui correspond à la composition de ces carnets de la Banque, c'est-à-dire teinte de fond, timbre imprimé dans sa couleur sur blanc, et, enfin, par la composition des deux, dans sa couleur sur la teinte de fond choisie. Parmi les références de M. Champion, se trouve un exemplaire semblable. Ces figurines proviennent de carnets de la Banque et l'on peut constater qu'elles sont imprimées sur carton, d'une épaisseur variant de 80 à 105 microns.

Par ailleurs on connaît des blocs détachés et, en particulier, le lot 192 de la célèbre collection de France de la succession Hind était composé de quelque 23 ou 24 feuilles de ces timbres non dentelés spécialement imprimés par la Banque.

Nous ne savons pas s'il y a d'autres publications se référant à cette émission, mais, pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas trouvé autre chose que cette documentation sommaire. Elle nous a été cependant précieuse pour poursuivre nos investigations.

B). — PIÈCES OFFICIELLES DES ARCHIVES DE LA BANQUE DE FRANCE.

Les dossiers relatifs à l'impression des timbres-poste à la Banque de France ne contiennent, de leur côté, que peu de cotes relatives à l'émission que nous étudions. Toutefois les documents trouvés sont de grand intérêt. Non seulement nous avons pu en prendre connaissance, mais on nous en a fort aimablement remis des épreuves photographiques:

a) Lettre du Directeur Général des Postes à M. Ermel, Directeur de l'Imprimerie de la Banque :

12 Juin 1877.

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES

Mon cher Monsieur Ermel,

On me remet le précieux album de timbres-poste que vous avez bien voulu m'ossrir. Je m'empresse de vous remercier de cette libéralité qui me rappellera avec grand plaisir votre habile et précieuse collaboration.

Votre cordialement dévoué,

Signé: Illisible.

b) Lettre de M. Cochery, Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, au Gouverneur de la Banque :

MINISTÈRE DES FINANCES

25 Juillet 1878.

Sous-Secrétariat d'Etat

Postes et Télégraphes

Exploitation Postale

Album des Timbres-Poste Français

Monsieur le Gouverneur,

J'ai reçu du Ministre des Finances de Russie la demande d'un album de timbresposte français. Le Gouvernement désirerait accueillir cette demande.

Je sais que la Banque de France a fait confectionner un certain nombre de ces albums. Si vous en aviez encore deux ou trois, je vous prierais de me les adresser.

Dans le cas contraire, je vous serais très obligé de vouloir bien les faire établir pour le compte de mon administration.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Secrétaire d'Etat, Signé: Cochery.

c) Minute de la réponse à cette dernière lettre, par M. Rouland, Gouverneur de la Banque, en date du 3 Août 1878 :

M. Cochery, Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances,

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 Juillet (erreur de copie quant à la date) pour me demander de mettre à votre disposition trois albums de timbres-poste français, semblables à ceux qui ont été établis par les soins de la Banqué.

Je m'empresse de déférer à votre désir et j'ai immédiatement donné les ordres nécessaires pour que la reliure de ces collections soit exécutée le plus prompte-

ment possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

Le Gouverneur, Signé: ROULAND. d) Minute d'une lettre de M. Rouland, Gouverneur de la Banque, du 11 Décembre 1878 :

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

Pour me conformer au désir que vous avez exprimé par votre lettre du 25 Juillet dernier, j'ai l'honneur de vous adresser quatre albums de timbres-poste français, semblables à ceux qui ont été établis par la Banque au début de la fabrication dont elle a été chargée.

J'espère que ce nombre suffira aux besoins de votre Administration. Veuillez agréer, etc...

Signé: ROULAND.

Monsieur Cochery, Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances.

Il résulte de ces documents :

- 1°) qu'au début de la fabrication des timbres-poste par la Banque, c'est-à-dire en 1876, des collections de ces timbres-poste ont été constituées et présentées sous la forme d'albums;
- 2°) que les albums ainsi confectionnés à diverses reprises ont été du même modèle (semblables), jusqu'à la fin de 1878 tout au moins. Il en a, en outre, été confectionné du même modèle également en 1879, dernière année de la fabrication, comme nous le verrons plus loin;
- 3°) que si de tels albums ont été confectionnés en 1876 (et sans doute en 1877), il n'en restait plus de disponibles en 1878 et, pour répondre à la demande du Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances, il a fallu constituer et relier de nouvelles collections :
- 4°) il est vraisemblable que des feuilles de timbres, semblables aux quelques-unes que nous avons pu examiner, ont été imprimées au fur et à mesure des besoins pour la confection des albums, ce qui explique les tirages successifs de certaines valeurs en des couleurs différentes, correspondant à celles des timbres en service au moment de la confection de ces albums.
- 5°) les pièces officielles susvisées parlent uniquement d'albums et même de « précieux » albums, et non pas de « carnets ». D'autre part, aussi bien le Ministère des Finances que le Gouverneur et les services de la Banque de France considéraient les collections renfermées dans ces albums comme celles de « timbres-poste français » et non d'essais, ce qui nous paraît décisif pour cette étude.

Etant donné la documentation, en général sérieuse, de Maury et la discordance entre sa description de « carnets d'essais » et la composition de tous les « albums » qui, d'après l'indication du Gouverneur, ont été établis sur le même modèle, il est probable qu'il s'agit de pièces différentes. Les « carnets » avaient peut-être été destinés aux services intérieurs au moment du choix des types, des couleurs, des papiers, etc... Il ne serait pas anormal, dans ce cas, que quoique de composition plus simple, (un seul triptyque et « un certain nombre de pages, comportant chacune un groupe de 25 timbres »), ces carnets fussent, comme présentation, de la même famille que les albums contenant les collections des timbres définitifs en cours (1).

⁽¹⁾ Voir la note au bas de la page 3.

Il serait également possible, dans cette hypothèse, que l'on ait placé, en tête des carnets comme en tête de certains albums, la même note calligraphiée, reproduite à la page 362 du volume de Maury et dont nous donnerons le texte plus loin.

6°) Il n'y a aucune trace, dans les archives de la Banque, du nombre des albums confectionnés et des personnalités auxquelles ils ont été remis (en dehors de ce qui est indiqué dans les documents que nous venons de citer).

A-t-il été fait don de tels albums aux Régents?

Cela est possible, mais aucune pièce d'archives n'en fait état et Maury n'y fait pas allusion. La Direction de l'Imprimerie de la Banque

n'a non plus aucun souvenir à cet égard.

Nous trouvons cette indication pour la première fois dans l'étude du Dr Bouvet et pour la seconde fois dans le catalogue Yvert France et Colonies de 1939. D'après ce qui nous a été indiqué par M. Pierre Yvert, le chapitre « Essais » de cette édition du catalogue aurait été revu par le regretté Baron de Vinck, dont les renseignements étaient, d'une manière générale, très sérieusement contrôlés. D'où est alors venue cette indication ?

En tous cas, en raison même de la vraisemblance du fait que des collections, reliées dans les albums en question, ont été offertes au moins à quelques-uns des Régents, et étant donné que la désignation a déjà cours, nous croyons, sans commettre de « faute grave » contre la vérité, pouvoir continuer à donner le nom commode et bien significatif d'émission des Régents à celles des vignettes qui nous occupent.

Par ailleurs, il n'est pas douteux, par l'examen de ces vignettes et comme cela ressort des textes des pièces officielles les concernant, qu'il s'agit bien de tirages spéciaux des émissions en cours, qu'il y a lieu de considérer comme des « spécimens » de timbres, devant figurer dans les classifications au même rang que les autres séries de « spécimens » de timbres du type Sage, judicieusement décrites dans le catalogue Yvert France et Colonies de 1939 (pages 104 et 105), et non au chapitre des « Essais ».

7º) Ces tirages spéciaux ont certainement été très faibles et successifs, ce qui nous a fait donner à cette émission la désignation de « sporadique » et ce qui explique la très minime quantité d'exemplaires de ces séries parvenus jusqu'à nous.

D'après les souvenirs de plusieurs des personnalités qui nous ont fourni quelques renseignements sur cette émission, le nombre des albums, connus ou repérés il y a une quinzaine d'années, était de l'ordre de dix à douze. Ces albums comprenaient-ils ou non ceux fournis au Ministère des Finances et ceux remis au Gouverneur de la Banque et au Directeur Général des Postes? On ne saurait actuellement le déterminer. Il semble, en tout cas, à peu près certain que le nombre total des albums, confectionnés de 1876 à 1879 (et qui ne comportent pas tous, pour partie, les mêmes vignettes), n'a pas atteint la vingtaine, ce nombre paraissant d'ailleurs trop élevé aux services compétents. Bien qu'insuffisamment précises, ces données permettent cependant de saisir combien la quantité des vignettes émises a été faible, surtout pour certaines valeurs.

C). — Composition et description des planches et des albums.

Après d'assez longues recherches, nous avons pu retrouver et examiner:

1°) Une série de feuilles de 150 timbres, tirés sur un léger bristol blane, un peu plus épais que le papier fort — (nous croyons que le terme de carton est exagéré) — de certaines des vignettes contenues dans les albums. Ces pièces sont admirables, tant par leur état de fraîcheur que par le soin extrême qu'elles révèlent avoir été apporté, à la fois dans l'impression des teintes de fond et dans celle des galvanos.

La teinte de fond de ces feuilles est continue et la disposition des six blocs de 25 timbres est la même que celle de feuilles des tirages normaux. Les couleurs sont identiques à celles des vignettes des albums, et cette identité est particulièrement caractéristique pour les 25 c. noir sur laque rouge, 75 c. carmin sur rose pâle et 5 fr. lilas sur lilas clair. Comme dans les vignettes des albums, toutes ces feuilles sont du type N sous U; elles ne comportent, dans les marges, aucune marque de repère ou de fabrication, ni aucune annotation manuscrite.

Les planches existant à notre connaissance comprennent les valeurs

et les couleurs suivantes :

1 c. noir sur bleu 2 c. brun Van Dyck sur chamois 3 c. bistre sur jonquille

4 c. marron sur gris-bleu 5 c. vert-émeraude sur vert d'eau 10 c. noir sur violet

15 c. bleu de Prusse sur turquoise

25 c. noir sur laque rouge 30 c. bistre sur bistre clair 35 c. violet sur orange 40 c. garance sur jaune-paille 75 c. carmin sur rose pâle 1 fr. vert-bronze sur jaune-paill

1 fr. vert-bronze sur jaune-paille 5 fr. lilas sur lilas clair

Nous n'avons pas retrouvé de feuille du 20 c.

La dénomination des couleurs que nous venons de donner a été prise (sauf pour le 3 c. qui n'y figure pas) sur des feuilles d'essai montrant les couleurs définitives adoptées, dont l'une porte la mention «approuvée par décision du Ministre du 30 Novembre 1876 » et dont l'autre est reproduite dans le catalogue d'une vente Coyette des 20 au 23 Décembre 1927, à l'Hôtel Drouot, vente dans laquelle les nos 917, 917a, 917b, 917c, 918, 919, 920 et 921, sont tous relatifs à des essais officiels du type Sage (1).

Les feuilles ci-dessus ne comprennent pas toutes les figurines retrouvées dans les albums. Par contre il est à noter que, là seulement, pour cette émission, nous avons trouvé le 3 c. bistre sur jonquille qui ne se rencontre dans aucun des albums ou des séries détachées que nous avons pu examiner. Il n'est pas exclu toutefois que

certains des albums aient renfermé cette valeur.

L'existence de ces feuilles nous paraît capitale, car elle prouve, croyons-nous, que les panneaux de 25 timbres, constituant les triptyques des albums, ont été découpés dans de telles feuilles de 150 et ne proviennent pas de l'impression de galvanos spéciaux de 25 clichés.

L'absence de grandes bordures dans les panneaux de 25 timbres (les bordures des panneaux ont environ 2 mm tout autour de chaque panneau) viendrait simplement du fait du découpage des feuilles à la dimension voulue.

⁽¹⁾ Voir, en appendice de cette étude, la note sur ces essais.

2°) Cinq des « précieux » albums, confectionnés certainement à des dates assez éloignées les unes des autres, mais tous « semblables », suivant l'expression du Gouverneur Rouland, quoique présentant quelques variantes.

En ce qui concerne ces cinq albums, l'un d'eux est celui qui avait déjà été examiné, il y a un certain nombre d'années, par le Président de l'Académie de Philatélie, Me Kastler, et par le Dr Bouvet.

Un second est celui du Gouverneur de l'époque, M. Rouland, retrouvé dans sa succession et actuellement conservé dans une collection privée.

Les trois autres, attribués à l'époque à diverses personnalités, figurent également, à l'heure actuelle, dans des collections privées.

Tous ces albums sont de même format $18 \times 25,5$ c/m, et sont constitués, suivant un même type, avec des feuilles simples ou se développant, montées sur onglets, de $16,5 \times 24,5$ c/m.

Le premier de ces albums et celui du Gouverneur Rouland sont revêtus d'une sobre mais très luxueuse reliure en maroquin plein écrasé (vert pour l'un et noir pour l'autre).

Un troisième album est également relié en maroquin écrasé noirvert et porte sur le plat et sur le dos de la couverture un monogramme C L entrelacé doré.

Les deux autres sont reliés avec dos en maroquin noir à grains et plats papier.

Le dos de la reliure porte, pour tous les albums, en dorure, les fers suivants (nos croix représentant des fleurons):

" + timbres-poste (2 lignes), + type 1875 (ou type 1876 suivant les albums), + fabrication à la Banque de France (sur 5 lignes), + 1876-1877 ».

Chacun des albums comporte 3 feuilles de garde blanches et 32 feuillets montés sur onglets, 16 de ces feuillets (les feuillets impairs), étant doubles et se dépliant, en formant un triptyque avec le feuillet pair suivant (tous les feuillets pairs sont simples).

La première feuille de garde est toujours blanche; toutefois, sur un des albums elle porte la dédicace suivante :

« Offert par la Banque de France à M. Choppin, en témoignage « de sa collaboration à la création du nouveau type de timbres-poste ». Ce n'est donc pas l'album d'un Régent.

La deuxième feuille de garde porte, sur certains exemplaires, manuscrite et calligraphiée, la note suivante, dont le texte avait été reproduit par Maury:

Note Préliminaire

Les timbres-poste, fabriqués à la Monnaie, avant 1875, s'obtenaient en imprimant les timbres sur papier de couleur. Pour préserver ces timbres-poste contre le report sur pierre, M. Hulot étendait typographiquement, comme le fait la Banque pour ses billets, une encre incolore sur toute la surface du papier.

Si la Banque avait adopté le même procédé, il lui aurait fallu chercher, pour les 15 catégories de timbres employés actuellement, 15 sortes de papier de différentes couleurs, ce qui aurait eu l'inconvénient, au point de vue de l'économie, d'entraîner l'accumulation d'un stock considérable de papier.



Pour éviter cet inconvénient, la Banque s'est décidée à n'avoir qu'un même papier blanc pour tous les timbres et à employer, pour donner la couleur voulue au timbre, une impression en encre de couleur convenable obtenue typographiquement comme l'était l'impression en encre blanche des anciens timbres-poste.

Les épreuves désignées par la lettre B, pour chaque catégorie, donnent le résultat de l'impression des timbres sur le papier blanc.

Les épreuves A indiquent les couleurs données au papier par les teintes plates qu'on y dépose.

Enfin les épreuves C montrent l'aspect des timbres terminés quand les deux impressions sont superposées.

La troisième feuille de garde est restée blanche sur deux des exemplaires examinés. Sur les trois autres est collée une épreuve en grisnoir sur chine rosé mince, du type Sage, N sous B, respectivement du 4 c., du 10 c. et du 40 c., avec la mention manuscrite : « Epreuve du cliché-type retouché par M. Mouchon ».

Ces épreuves, sans doute rarissimes, sont très belles.

Les 32 feuillets suivants, montés sur onglets et constitués comme il est indiqué ci-dessus, forment en se développant 16 triptyques.

Le premier triptyque porte, sur chacun de ses 3 volets, 5 bandes juxtaposées de 5 timbres non dentelés, de valeur différente, représentant au total l'ensemble des 15 valeurs des timbres en cours.

Exceptionnellement, sur l'exemplaire du Gouverneur Rouland et sur celui de M. Choppin, il n'y a pas de bande de 3 c. (l'espace correspondant est resté vide).

Il est vraisemblable que cet emplacement devait initialement recevoir une bande du 3 c. bistre sur jonquille, que nous avons trouvé imprimé sur feuille de 150, mais qui aurait été supprimé du fait de l'adoption (bien qu'il n'ait pas été émis) du 15 c. de mêmes couleurs, qui figure à sa place en bande de 5.

D'autre part, dans les deux mêmes albums, le 20 c. est du type bleu de Prusse sur turquoise et le 35 c. est violet sur jaune.

Ces albums sont certainement les plus anciennement constitués de ceux examinés. Y en eut-il avant ceux-ci comportant les premiers timbres du type Sage de 1, 2, 4, 5 et 10 c. vert et 15 c. gris ? On ne trouve aucune indication ou référence à ce sujet. Nous pouvons donc admettre, jusqu'à meilleur avis, que des vignettes de cette première série n'ont pas existé dans l'émission des Régents.

Dans les trois autres albums examinés figure une bande de 5 du 3 c. gris perle ; le 20 c. est brique sur brun pâle ; le 35 c. est soit violet sur jaune, soit violet sur orange.



Le 20 c. brique sur brun pâle de cette émission est le seul timbre de France, d'une émission en cours, de cette couleur au type N sous U. Il ne peut être confondu, du fait de la structure et de l'épaisseur du papier, ainsi que de la finesse du tirage, avec le 20 c. colonial non dentelé de même couleur.

En outre, dans les albums de cette catégorie, à droite des bandes de 5 du 15 c. bistre sur jonquille, du 20 c. brique sur brun pâle et du 25 c. noir sur laque rouge est respectivement collée une unité, toujours non dentelée, du 15 c. bleu de Prusse sur turquoise, du 20 c. garance sur vert et du 25 c. bistre sur jonquille.

Sur ce triptyque, la composition est donc la suivante :

1er volet :	1 c. noir sur bleu	(1)
	2 c. brun Van Dyck sur chamois	(2)
	3 c. gris sur gris perle	(3)
	4 c. marron sur gris-bleu	(4)
	5 c. vert-émeraude sur vert d'eau	(4) (5)
2º volet:	10 c. noir sur violet	(6)
	15 c. bistre sur jonquille	(7)
	20 c. brique sur brun pâle	(8)
	25 c. noir sur laque rouge	(9)
	30 c. bistre sur bistre clair	(10)
3º volet:	35 c. violet sur jaune (ou sur orange)	(11)
	40 c. garance sur jaune paille	(12)
	75 c. carmin sur rose påle	(13)
	1 fr. vert-bronze sur jaune-paille	(14)
	5 fr. lilas sur lilas clair	(15)

Ces bandes de 5 timbres sont, comme il vient d'être indiqué, numérotées, pour 2 des 3 albums en question, en marge et à gauche des bandes, de 1 à 15. En outre, sur le 2º volet, les unités susvisées des 15, 20 et 25 c. sont numérotées 7 bis, 8 bis et 9 bis.

Au-dessous de chacun des 3 volets de 5 bandes sont calligraphiées, pour les deux mêmes albums, les inscriptions suivantes :

1er volet	(1):	Spécimen	de couleur	adopté à	partir du	30	Novembre 1876
	(2):	20	,	,			Novembre 1876
	(3):			n			Février 1879
	(4):	n					Novembre 1876
	(5):		*	3			Novembre 1876
2e volet	(6):					30	Novembre 1876
	(7):						Novembre 1876
	(7 bis)): •			E .		Avril 1878
	(8):	ъ					Mars 1876
	(8 bis)	: »		•			Février 1878
	(9):	•	M	•	38		Novembre 1876
	(9 bis):		p		>		Février 1879
	(10):	*	•				Novembre 1876
34 volet	(11):					30	Novembre 1876
	(12):	•	n	n			do
	(13):			>			d°
	(14):						do.
	(15):	•					d°

Dans celui des albums cité par le D^r Bouvet, ce triptyque manque. En examinant de plus près ce volume, nous avons constaté que les feuillets correspondants avaient été coupés au canif au ras des onglets (de même que le triptyque du 25 c. noir sur laque rouge), vol audacieux et sans doute très ancien, dont on ne s'était pas aperçu.

C'est l'absence de ces deux triptyques, dont on n'avait pas à l'époque découvert l'explication, qui avait fait croire au président Kastler et au Dr Bouvet, en 1936, lorsqu'ils avaient vu cet album, qu'il ne contenait pas, notamment, le 25 c. noir sur laque rouge.

Il est probable que le triptyque, à bandes de 5, était identique à ceux que nous venons de décrire, puisque les triptyques suivants des panneaux des 15 et 20 c. comportent bien les 15 c. bleu de Prusse sur turquoise et 20 c. garance sur vert.

Les albums, qui contiennent les dates d'adoption des différentes couleurs susvisées, doivent compter parmi les plus récents, ayant été constitués après le mois de Février 1879, date d'adoption du 3 c. gris sur gris perle et du 25 c. bistre sur jonquille, c'est-à-dire dans la dernière année de fabrication des timbres à la Banque de France.

Par contre, ceux du Gouverneur Rouland et de M. Choppin seraient parmi les premiers confectionnés, au début de 1876, puisqu'ils comportent le 20 c. bleu sur turquoise, remplacé, le 9 Mars 1876, par le 20 c. brique sur jaune pâle.

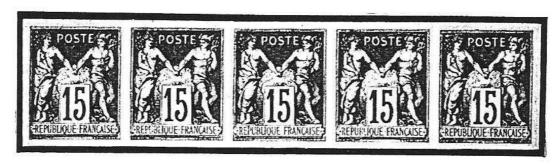
En ce qui concerne les 15 triptyques suivants (numérotés de 1 à 15), qui contiennent chacun, en leurs trois volets, des panneaux de teinte de fond, des timbres imprimés sur papier blanc et des timbres dans leur aspect définitif sur teinte de fond, il est à noter que, dans les albums du Gouverneur Rouland et dans celui de M. Choppin, comme pour le premier volet du triptyque à bandes de 5, le triptyque correspondant au 3 c. est resté en blanc sur les trois volets.

Sous réserve de cette particularité, chacun des triptyques de tous les albums comprend des panneaux du timbre correspondant à celui des bandes du premier triptyque.

En outre, dans les trois albums de 1879, sous les trois panneaux des volets du 15 c. jaune sur jonquille, 20 c. brique sur brun pâle et 25 c. noir sur laque rouge, est collée respectivement une bande de 5 des 15 c. bleu de Prusse sur turquoise, 20 c. garance sur vert et 25 c. bistre sur jonquille.

En ce qui concerne le 35 c., il y a deux tirages bien différents : l'un violet vif sur jaune, l'autre violet-gris sur orange. De même, le 5 fr. existe en lilas bleuté et en lilas rosé.

Pour le 15 c. bistre sur jonquille, il y a aussi deux nuances bien distinctes, car, sur des pièces détachées, provenant sans doute d'albums démontés ou de feuilles coupées, nous avons trouvé un tirage tirant sur le brun-rouge sur jonquille, très différent du bistre sur jonquille susvisé.



En dehors de ce timbre de 15 c. bistre ou brun-rouge sur jonquille, que l'on ne connaît pas émis dans les séries courantes et dentelées, tous les autres timbres des albums sont de nuances qui se retrouvent exactement dans les timbres émis dentelés en service, à l'exception du 75 c., dont la nuance carminée est sensiblement plus vive que dans le 75 c. au type N sous U émis, et différente aussi de celle du 75 c. N sous B et du 75 c. colonial.

Le 15 c. bistre ou brun-rouge sur jonquille, adopté officiellement à dater du 30 Novembre 1876, doit, à notre avis, être considéré comme un « non émis », au même titre que le 20 c. bleu sur turquoise, et non comme un tirage d'essai, ainsi que l'indiquait le catalogue France et Colonies de 1939 (page 97).

On a trouvé, dans des collections, et nous avons vu, nous-mêmes, au cours des dix dernières années, chez des marchands, en unités, paires ou bandes de cinq, quelques pièces détachées de l'émission des Régents; il en est même passé 3 ou 4 unités, séparées et un peu défraîchies, dans une vente à l'Hôtel Drouot, il y a trois ans environ. Comme indiqué plus haut, ces pièces viennent sans doute d'albums démontés. Nous n'avons pas trouvé trace de ce que des feuilles de 150 de ces tirages spéciaux auraient été découpées, toutes les pièces détachées examinées ayant certainement été décollées de leur support.

Cette probabilité est d'ailleurs confirmée par la rareté de ces pièces ou séries détachées qui se présentent soit avec les trois états (teinte de fond, vignette sur fond blanc, type définitif), soit seulement avec l'un ou l'autre des deux derniers états.

Quelle peut être actuellement la valeur à attribuer aux albums ou aux pièces détachées? C'est une question qui sort tout à fait du cadre de notre étude documentaire et technique. Nous pouvons simplement noter que, jusqu'à ces dernières années, les prix pratiqués avaient été assez modestes. Quelques transactions plus récentes, pour des séries détachées d'unités ou de paires, semblent indiquer que l'on a commencé à apprécier la qualité de ces pièces qui, dans l'état actuel de notre documentation, sont certainement beaucoup plus rares que les spécimens non dentelés, émis en feuilles de 150, sur papier et avec gommage normaux, des émissions courantes correspondantes de la Banque de France et que les réimpressions Granet.

A titre indicatif, nous pouvons peut-être signaler que, quelques années avant la guerre, un des albums a été vendu pour une somme équivalente à la valeur, à la même époque, de 5 ou 6 timbres du 1 fr. vermillon en bel état. Mais, encore une fois, cela sort du cadre de la présente étude.

D). — NOMENCLATURE DE TOUTES LES PIÈCES REPÉRÉES.

La nomenclature de l'ensemble des pièces, rencontrées et examinées au cours de nos recherches, s'établit en définitive comme suit :

a) Impression de couleur sur papier blanc.

1 c. noir 2 c. brun Van Dyck 3 c. gris clair 4 c. marron 5 c. vert-émeraude 10 c. noir 15 c. bistre 15 c. bleu de Prusse 20 c. bleu de Prusse 20 c. brique 20 c. garance 25 c. noir 25 c. bistre

b) Impression de couleur sur fond teinté

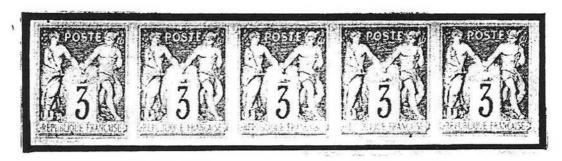
1	c. noir sur bleu
2	c. brun Van Dyck sur chamois
3	c. bistre sur jonquille (en feuille de
3070	150 seulement)
3	c. gris sur gris perle
	c. marron sur gris-bleu
5	c. vert-émeraude sur vert d'eau
	c. noir sur violet
15	c. bistre sur jonquille
	c. brun-rouge sur jonquille
	c. bleu de Prusse sur turquoise.
	c. bleu de Prusse sur turquoise
	c. brique sur brun påle
29	c. garance sur vert
	c. noir sur laque rouge
	c. bistre sur jonquille
	c. bistre sur bistre clair
	c. violet sur jaune
	c. violet sur orange
	c. garance sur jaune paille
	c. carmin sur rose pale
	fr. vert-bronze sur jaune paille
	fr.lilas bleuté sur lilas clair
	fr. lilas rosé sur lilas clair

20 c. garance
25 c. noir
25 c. bistre
30 c. brun
35 c. violet foncé
35 c. violet-gris
40 c. garance
75 c. carmin
1 fr. vert-bronze
5 fr. lilas bleuté
5 fr. lilas rosé.

Toutes ces vignettes sont d'une finesse et d'une pureté d'impression absolument remarquables.

Etant donné la composition des différents albums que nous avons décrits il y a lieu, en outre, de noter :

- 1°) que les vignettes imprimées en couleur sur papier blanc sont toujours moins nombreuses que celles imprimées sur teinte de fond, puisqu'il y en a au maximum, par album, 25 des premières (un panneau), au lieu de 30 des secondes (un panneau de 25 et 1 bande de 5).
- 2°) que le 3 c. bistre sur jonquille ne nous est connu que sous la forme d'une planche de 150.



- 3°) que le 3 c. gris perle, le 20 c. bleu et le 20 c. brique sur brun pâle ne figurent que dans une partie des albums en bandes de 5 et en panneaux de 25.
- 4°) que l'ensemble des 35 c. se répartit entre ceux imprimés sur fond jaune et ceux imprimés sur fond orange ; celui des 15 c. entre les bistre sur jonquille et les brun-rouge sur jonquille et celui des 5 fr. entre les lilas bleuté et les lilas rosé sur lilas clair.

- 5°) que les 15 c. bleu de Prusse sur turquoise, 20 c. garance sur vert et 25 c. bistre sur jonquille sont de beaucoup les plus rares, puisqu'ils n'existent que dans certains albums et seulement à raison de 1 unité et une bande de 5 par album.
- 6°) qu'il a été signalé, de plusieurs côtés, il y a un certain nombre d'années, que le 25 c. noir sur laque rouge a donné lieu à des truquages. Amincis et gommés, des exemplaires auraient été vendus comme appartenant à la série des spécimens non dentelés de l'émission courante. En dehors de la tromperie, ce truquage était un non sens, les vignettes de l'émission de Régents étant, comme nous l'avons indiqué, beaucoup plus rares que celles des «spécimens » des émissions normales.

Conclusion. — Nous regrettons de ne pouvoir, à la fin de cette étude, donner sur les différents tirages des indications plus complètes et plus définitives.

Nous croyons toutefois pouvoir, avec une sécurité suffisante, nous résumer de la manière suivante :

- 1°) Du texte même des documents officiels, il ressort que la Banque de France et le Ministère des Finances considéraient bien les pièces de ces tirages spéciaux comme représentant la collection normale des valeurs fiduciaires postales en cours.
- 2°) D'après la terminologie adoptée par l'Académie de Philatélie, nous classerons ces émissions dans la catégorie des «spécimens » de timbres, du même ordre que l'émission dite de Rothschild.
- 3°) Les pièces de ces tirages, vu leur intérêt intrinsèque et leur rareté, méritent de retenir davantage l'attention des philatélistes spécialisés de France.

Dans une des conférences si intéressantes qu'il a données à l'Académie, le Professeur Chevassu rappelait qu'un des premiers « colispostaux » d'Algérie n'avait été bien connu des collectionneurs qu'au bout de 28 ans. Souhaitons qu'après une période de près de 70 années d'autres recherches et des découvertes complémentaires viennent s'ajouter à la modeste contribution que nous avons cherché à apporter aujourd'hui à l'un des chapitres les plus attrayants des timbres de France, celui des vignettes au type Sage, communément dénommé type « Groupe allégorique ».

NOTE SUR CERTAINS ESSAIS DU TYPE SAGE imprimés à la Banque de France

Voici la spécification exacte des lots de la vente Coyette du 20 au 23 Décembre 1927, visés dans l'étude sur l'émission dite des Régents :

917 Une feuille contenant une rangée de 5 timbres des 5, 4, 40, 25, 30, 40, 4, 40 et 30 c., en vert, gris, brun, bleu, bistre, garance, carmin, bronze, lilas (couleurs qui furent adoptées pour les timbres du 1 c. au 5 fr.), avec référence des fonds.

Cette feuille est une grande rareté sans doute unique, T. B.

917a Une feuille comportant les spécimens de couleurs au type Sage (type 1), adoptées par le Directeur général des Postes, le 9 Mars 1876.

Cette feuille contient, en rangées de 5 exempl., les valeurs 15 c. et 25 c. Grande rareté.

- Une feuille comportant les spécimens de couleurs, au type Sage (type I et II), adoptées dans les mêmes conditions que la précédente.

 Cette feuille contient en 18 rangées de 5 exempl., les valeurs 15 c. et 30 c., Pièce rarissime comme les précédentes.
- 917c Une feuille comportant les spécimens de couleurs, au type Sage, sur 14 rangées de 5 ex., de la valeur 15 c., avec propositions de teintes de fond. Pièce rarissime.
- 918 Une feuille de 50 pièces du 15 c. bleu, non dentelé, en fine impression, T. B.
- 919 Une feuille de 50 pièces du 15 c. bleu (moitié sur fond blanc, moitié sur fond crème). Pièce très rare portant l'indication manuscrite : nº 1, Bleu de Prusse, 2 parties, blanc d'argent, 2 parties.
- 920 Une feuille semblable, portant cette indication : No 2, bleu de Prusse, 3 parties, blanc d'argent, 1 partie, Pièce très rare.
- 921 Une troisième feuille semblable, portant cette indication manuscrite : indigo et blanc d'argent en égale quantité. Pièce très rare.

C'est la pièce portée sous la cote 917c qui est semblable à celle que nous avons pu examiner et qui donne la spécification des couleurs et pour la teinte de fond et pour l'impression du timbre.

Les seules dissérences entre les 2 pièces (les textes sont calligraphiés de la même

main) sont les suivantes:

Dans la pièce de la vente Coyette, toutes les bandes de 5 sont tirées avec des galvanos de 15 c.; dans la seconde 13 des bandes sont au type 15 cent. et la bande correspondant au 25 est au type 10 cent.

En outre cette dernière porte les mentions:

« Couleur adoptée pour les timbres-poste ». Feuille B, en haut de la feuille, et en bas de la feuille : « Approuvée par Décision du Ministre du 30-11-1876 ».

Peut-être des mentions analogues figuraient-elles sur la pièce 917c de la vente Coyette, sur laquelle elles auraient été supprimées, et pour cause.

Nous avons également trouvé, dans les pièces que nous avons pu examiner :

- a) différents feuillets, portant des bandes de 5 d'essais de couleurs, tirés en totalité sur les galvanos du 15 c. (un des feuillets date du 20-10-1876).
- b) 15 blocs de 10 du 1 c., tirés dans les 15 couleurs de la série en cours en 1878-1879 (15 c. bleu, 20 c. brique sur vert, 25 c. jaune) pour essais d'oblitération (avec lettre explicative jointe).

